

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 22225

Numéro SIREN : 889 031 589

Nom ou dénomination : 22 SQUARE CLIGNANCOURT

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2023 sous le numéro de dépôt 62518

22 SQUARE CLIGNANCOURT
Société par actions simplifiée de 1.000 €
Siège social : 22 rue de Téhéran 75008 Paris
889 031 589 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS LE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 10 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix mars,

BMF HOTEL SELECTION, Société par actions simplifiée au capital de 100 €, dont le siège social est situé 22 rue de Téhéran 75008 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 908 566 649 (l' « **Associé Unique** »)

Propriétaires de l'intégralité des 1000 actions composant le capital social de la Société.

CONNAISSANCE PRISE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Lettre de démission du Président ;
- Les statuts de la Société ;

A PRIS LES DECISIONS SE RAPPORTANT A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination du Président ;
- Pouvoirs pour formalités

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Nomination du Président

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de la société GROUPE BMF de ses fonctions de président de la Société, prend acte de sa démission avec effet à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau président de la Société avec effet immédiat à l'issue des présentes décisions et ce, pour une durée illimitée :

B-HOSPITALITY

Société par actions simplifiée au capital de 4 030 854 €

22 rue de Téhéran – 75008 Paris
RCS PARIS 907 456 180

Laquelle a fait savoir à la Société qu'elle acceptait les fonctions de président de la Société et déclaré n'être atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination ou l'exercice de ses fonctions.

Le Président représentera la Société à l'égard des tiers et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts de la Société.

Le Président ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités


L'Associé Unique donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par l'Associé Unique.

BMF HOTEL SELECTION

Représentée par B-HOSPITALITY, son Président

Elle-même représentée par Groupe BMF, son Président

DocuSigned by:

4EBB7EC7D2F248B...